

Définition de fonction

Chef de projet H/F

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assister le RA ou le RAA dans le chiffrage et/ou la réalisation
- Gestion quotidienne (commercial et réalisation) d'une activité technique particulière
- Sur décision du responsable d'affaire, management du responsable de chantier

La répartition des missions entre le RA ou le RAA et le Chef de Projet se fait selon les compétences et les disponibilités de chacun.

1.Missions de la fonction

Mission 1 : Qualité et Santé, Sécurité, Environnement

- ☐ Applique et fait respecter les politiques QSSE de l'entreprise ainsi que les procédures et consignes en vigueur.
- ☐ Contribue activement à la prévention des risques professionnels, à la sécurité des personnes et à la protection de l'environnement.
- ☐ Veille au maintien d'un environnement de travail sûr pour lui-même, ses collègues et les tiers, en signalant sans délai toute situation dangereuse, incident ou accident, et participe aux actions correctives mises en œuvre.
- ☐ Participe aux formations et sensibilisations QSSE organisées par l'entreprise.
- ☐ Veille à la bonne gestion des déchets, à la réduction des consommations (énergie, eau, matières premières) et au respect des normes environnementales applicables.
- ☐ Applique et fait appliquer les procédures QSSE particulières des clients.
- ☐ Prend en compte les aspects QSSE dès le devis
- ☐ Est responsable de l'établissement et des mises à jour du PPSPS en concertation et avec la validation du service QSSE.
- ☐ Il est habilité à participer et à signer les plans de prévention
- ☐ Organise et donne les moyens au niveau des chantiers
- ☐ Informe sa hiérarchie de tout problème relatif à la sécurité et l'hygiène
- ☐ Participe à la réalisation d'audits et de causeries selon le plan d'action QSSE défini par la direction
- ☐ Participe activement à la mise en œuvre et aux objectifs du plan d'action QSSE.

Voir aussi document « organisation des responsabilités SSE »

Mission 2 : Commercial

- ☐ Participation à l'entretien du lien commercial avec les clients et au développement par réseau.
- ☐ Chiffrer et établissement d'offres
- ☐ Participe aux négociations technico-commerciales

Mission 3 : Réalisation de l'affaire

Participe à :

- ☐ Gestion du planning
- ☐ Gestion de la relation client
- ☐ Gestion des évolutions de nos obligations contractuelles (périmètre, délai, etc....)

- ☐ Demande des moyens humains
- ☐ Gestion des moyens humains affectés (selon le cas : chefs de projet, conducteurs de travaux, personnel technique d'Etudes, d'Instrumentation ou d'Automatismes, personnel de chantier)
- ☐ Des achats au meilleur coût
- ☐ Gestion de la sous-traitance
- ☐ Production des documents d'exécution
- ☐ Chantier
- ☐ Contrôles et essais
- ☐ Réception et levée des réserves
- ☐ Réalise le décompte définitif si requis
- ☐ Tenue des prévisions de coûts (tenue ou amélioration du réalisée par rapport au prévu au chiffrage)
- ☐ Facturation et trésorerie de l'affaire (déclenchement des facturations dès que possible)
- ☐ Gestion la relance des factures non payées
- ☐ Archivage du dossier d'affaire

Mission 4 : Management

- ☐ Assure le management des N-1 sur décision du RA:
- ☐ Veille à l'application des valeurs de CEFF
- ☐ Veille au respect du règlement intérieur
- ☐ Les accompagne dans leurs missions
- ☐ Participe aux évaluations
- ☐ Participe aux entretiens sur décision du Directeur d'Activité
- ☐ Identifie des besoins de formation
- ☐ Favorise l'évolution du personnel qu'il encadre
- ☐ Recadre si besoin
- ☐ Propose des sanctions

Mission 5 : Gestion entreprise

- ☐ Informe sa hiérarchie des difficultés éventuelles
- ☐ Utilise selon les procédures en vigueur et les logiciels de gestion.

L'énumération des tâches et responsabilités n'est ni limitative, ni exhaustive et peut, à tout moment faire objet d'éventuelles adaptations en fonctions des besoins d'évolution de l'entreprise sous réserve d'adéquation avec la qualification du salarié.

2. Position de la fonction dans la structure

Le chef de projet est sous l'autorité du responsable d'affaire ou de son adjoint.
Sur décision du responsable d'affaire, Il est le responsable hiérarchique du responsable du chantier.

3. Profil nécessaire pour la fonction

Comportement professionnel requis

- Être force de proposition (présenter des solutions réalistes tout en étant capable de les argumenter)
- Capacité de remise en question et de recherche permanente de la meilleure rentabilité (solution technique, organisation, méthode de réalisation, etc....)
- Capacité d'organisation et de gestion de son temps de travail
- Savoir animer des réunions ou y participer efficacement dans les intérêts de CEFF
- Savoir rédiger des documents (offres, notes, compte rendus) complexes et de qualité.

Le :

Le ou la Salarié(e) :

Nom Prénom

Signature précédée de la mention manuscrite

« Certifie avoir pris connaissance »

Le Directeur Général

Philippe Millon

